



Pour citer cet article :

Marcel Kleine (dir.), *1^{er} congrès international des tribunaux pour enfants, Paris, 29 juin-1^{er} juillet 1911. Actes du congrès*, Paris, Imprimerie typographique A. Davy, 1912, p. 675-678.

© gallica.bnf.fr

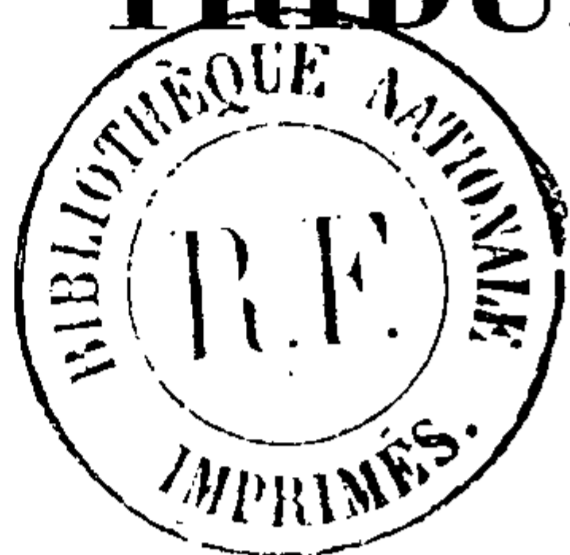


I^{ER} CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

TRIBUNAUX POUR ENFANTS

Paris, 29 Juin - 1^{er} Juillet 1911



ACTES DU CONGRÈS

Travaux préparatoires

**Comptes rendus analytiques et sténographiques
publiés au nom du Comité d'organisation**

PAR

M. MARCEL KLEINE

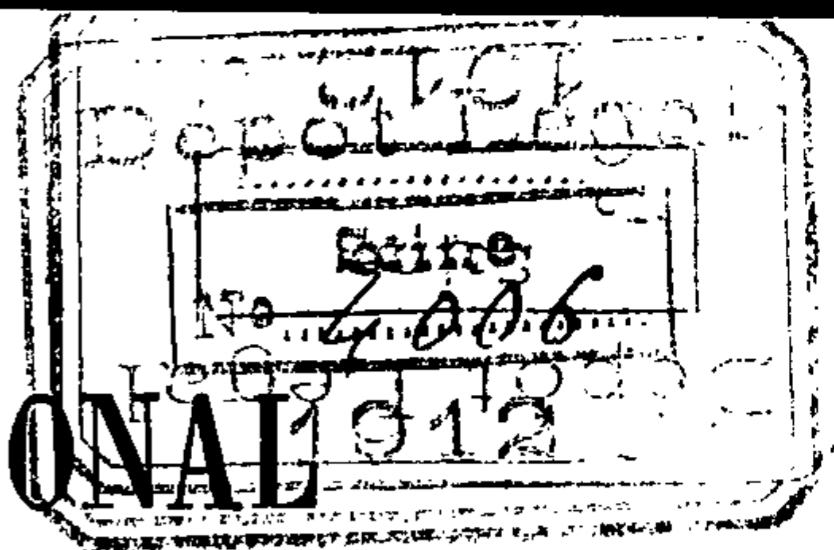
Avocat à la Cour d'Appel de Paris,
Secrétaire général du Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence,
Président du Comité supérieur de l'Apprentissage,
Secrétaire général du Congrès.

PARIS

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE A. DAVY

52, RUE MADAME

—
1912



Réceptions, visites, excursions

Au cours du Congrès, plusieurs réceptions, visites et excursions ont eu lieu.

Ces réunions, intéressantes en elles-mêmes, avaient, en outre, le grand avantage de permettre aux congressistes, appartenant à quatorze nationalités différentes, de faire connaissance les uns avec les autres.

Le soir du 29 juin, le Président du Comité d'organisation et Mme Julhiet, reçurent les membres du Congrès, et les premières présentations purent être faites à cette réception animée et cordiale. On y vit nombre de personnes, se connaissant depuis longtemps de réputation ou par correspondance, se rencontrer pour la première fois et se mettre à causer comme des amis anciens.

Les excursions eurent lieu pendant l'après-midi du samedi 1^{er} juillet, et la journée du dimanche 2 juillet. Elles furent au nombre de quatre, organisées avec une grande compétence par M. Delpy, et les congressistes se répartirent entre elles par groupes, suivant leurs propres goûts.

Ecole Théophile Roussel. — Le samedi 1^{er} juillet, cinquante-cinq congressistes se rendirent à Montesson, pour visiter l'Ecole Théophile-Roussel.

Cette école professionnelle a été créée par le Conseil général de la Seine, pour recevoir les enfants indisciplinés du département, âgés de 9 à 14 ans, envoyés les uns par les juges d'instruction, les autres par leurs parents ou par l'Assistance publique.

Les congressistes, arrivés à la gare de Sartrouville, y trouvèrent des voitures, gracieusement mises à leur disposition par le Conseil général, et furent conduits à Montesson, où se trouve l'Ecole professionnelle.

Ils furent reçus par MM. Galli, président du Conseil général, Ambroise Rendu, conseiller général, et par le Directeur de l'établissement.

Après les discours de bienvenue de MM. Galli et Ambroise

Rendu, M. E. Julhiet remercia brièvement au nom des congressistes, en faisant remarquer l'importance que le Conseil général de la Seine a donnée depuis quelques années aux écoles professionnelles en faveur des enfants assistés et des enfants moralement abandonnés ; il remercia particulièrement MM. Galli et Rendu d'avoir tenu à recevoir eux-mêmes les congressistes dans cette Ecole Théophile-Roussel, qui est une sorte de modèle que les Français peuvent montrer avec fierté aux étrangers.

Le directeur fit alors un exposé des principes et des méthodes de l'Ecole, et fournit tous les renseignements utiles sur le recrutement et la marche de l'établissement. En principe, le prix de la pension est fixé à 40 francs par mois, mais la plupart des familles obtiennent, sinon la gratuité complète, du moins l'autorisation de ne verser qu'une minime contribution.

Pendant leur séjour à l'Ecole, les élèves sont d'abord préparés à l'examen du certificat d'études primaires, puis mis à même d'apprendre un métier, soit dans la section du fer et du bois, soit dans la section de jardinage ; ils sortent de l'établissement à l'âge de 16 ans, et un Comité de patronage s'occupe de les placer et de les suivre dans la vie.

Après ces explications a eu lieu la visite proprement dite ; les enfants, au nombre d'environ trois cents, sont répartis dans les pavillons contenant une quarantaine de pupilles. Chaque pavillon comporte, au rez-de-chaussée, une salle de classe et un réfectoire, au premier étage un dortoir cellulaire. Il y a, dans un bâtiment à part, une grande cuisine qui sert pour tout l'établissement. Les ateliers du fer et du bois sont spacieux et, bien outillés ; les jardins très grands, bien aménagés, permettent de donner une instruction très complète pour les travaux horticoles et la culture maraîchère.

Au cours de la visite, qui n'eut que le tort d'être un peu trop rapide, les congressistes ont assisté à des exercices militaires et gymnastiques fort bien exécutés sous la direction d'un jeune élève ; puis, après un lunch qui leur fut offert aimablement, ils gagnèrent en voiture la gare de Sartrouville, où ils devaient prendre le train pour rentrer à Paris.

Le dimanche 2, eut lieu l'excursion à la *colonie des Douaires* et à la *colonie correctionnelle de Gaillon* ; les congressistes prirent à la gare Saint-Lazare le train de 10 heures et demie du matin. Le voyage était plus long que la veille, car les express ne s'arrêtent pas à Gaillon, et il faut un peu plus de 2 heures de train omnibus pour parvenir à destination. Le trajet, d'ailleurs, est agréable et se fait constamment dans la riante vallée de la Seine,

que parsèment de jolies maisons de plaisance et qu'encadrent des collines verdoyantes.

A la gare de Gaillon, les congressistes étaient attendus par le directeur des colonies des Douaires et de Gaillon, M. Grosmond, et par M. Danjoy, représentant M. le ministre de la Justice; un grand break et des omnibus, les transportèrent à la colonie correctionnelle de Gaillon, installée dans d'anciens bâtiments pittoresquement étagés sur le flanc d'une colline et dominant la vallée de la Seine. Là, fut servi un excellent déjeuner, offert par l'administration pénitentiaire, et auquel on fit honneur, car l'heure était tardive et les appétits excités par le voyage. Aussitôt après, on remonte en voiture, pour se rendre à la colonie des Douaires, située à 3 kilomètres de Gaillon, sur un plateau où l'on accède par une longue et rude côte. Cette colonie a grand air, avec sa vaste et belle avenue au bout de laquelle se trouve la chapelle, et que bordent des pavillons contenant les services administratifs et les logements du personnel. Les pupilles, vêtus de leur uniforme du dimanche, qui ressemble au costume des anciens bataillons scolaires, sont rangés en ordre parfait et défilent ensuite devant les congressistes au son de leur entraîante fanfare.

La colonie des Douaires est un établissement destiné à recevoir les jeunes garçons de 14 à 18 ans, qui, traduits en justice pour les crimes ou délits les plus variés, bénéficient d'un acquittement pour défaut de discernement, mais doivent être placés pour plusieurs années dans une maison de réforme. Les pupilles sont logés dans de vastes bâtiments qui entourent la chapelle, ils sont répartis par quartiers, selon leur âge, et couchent, comme à Montesson, dans des dortoirs cellulaires. Ils sont au nombre d'environ 380.

La colonie des Douaires est une vaste exploitation agricole; un domaine considérable, et bien mis en culture, en dépend. Les pupilles sont occupés aux travaux des champs et aux industries qui s'y rattachent (forge, charronnage, etc.).

Les résultats obtenus sont satisfaisants; le nombre des évasions a beaucoup diminué depuis ces dernières années, et l'Administration peut effectuer dans son voisinage un grand nombre de placements chez des particuliers. Ajoutons que les étables et la porcherie de la colonie renferment des animaux magnifiques.

Avant de regagner la gare de Gaillon pour y prendre le train de 7 heures et demie, les congressistes furent ramenés à la colonie correctionnelle, dont la visite n'avait pu avoir lieu après le déjeuner. Le jardin présente d'admirables coups d'œil sur la vallée de la Seine, mais l'aspect de l'établissement lui-même est fort triste. Les pensionnaires de Gaillon sont des indisciplinés des diverses colonies pénitentiaires, c'est-à-dire pour la plupart de fort mau-

vais sujets. On ne peut leur laisser la liberté relative dont jouissent les pupilles des Douaires, et il faut leur imposer une discipline inflexible, et les tenir renfermés, soit dans les cours intérieures, soit dans les ateliers où on leur enseigne différents métiers; l'établissement est, en somme, une sorte de maison centrale pour jeunes gens; il contient environ 150 détenus.

La visite au *Refuge du Plessis-Piquet*, eut lieu le 2 juillet. Cette OEuvre, reconnue d'utilité publique, en 1897, a pour but d'élever et moraliser les garçons israélites abandonnés de la circonscription consistoriale de Paris. C'est un très bel établissement, où les congressistes, conduits par M. Paul Kahn, et reçus par M. René Dreyfus, président et par les autres membres du Conseil d'administration, virent et admirèrent l'organisation d'un excellent enseignement professionnel (horticulture, menuiserie, etc.).

Visite à la huitième Chambre correctionnelle.

Sous la conduite de M. Marcel Kleine, secrétaire général du Congrès, les congressistes assistèrent le 3 juillet, à l'audience spéciale d'enfants, que la huitième Chambre tient tous les lundis. Ils furent admis dans l'enceinte réservée aux magistrats, à côté desquels ils prirent place, et ils assistèrent aux incidents souvent émouvants, toujours intéressants, de ces débats, que dirige avec autorité et bonté M. le président Flory. Nous avons parmi nous M. Okouneff, juge des enfants de Saint-Pétersbourg, qui fut prié par le Président, de bien vouloir servir d'interprète à un jeune enfant polonais, encore mal-habile à se servir de la langue française.
